COMMUNIQUÉS

Déguerpissements : le NET exige un report au 1er février

Administrateur LJDP — 09 November 2026 — 3 min de lecture



Jules_NET

Le Nouvel Engagement Togolais (NET), présidé par Jules A. AMIM, condamne les opérations de déguerpissement et de désencombrement forcés dans le Grand Lomé. Dans un communiqué du 9 novembre 2026, le parti exige leur arrêt et réclame une prolongation du délai jusqu'au 1er février 2027.

Le Nouvel Engagement Togolais (NET) exprime sa profonde indignation face aux opérations de déguerpissement et de désencombrement forcés menées dans plusieurs quartiers de Lomé. Dans un communiqué du 9 novembre 2026, le parti dénonce des interventions contre les populations avant l'expiration des mises en demeure.

Selon le NET, le délai fixé par les mises en demeure adressées aux populations n'est pas encore arrivé à échéance. Pourtant, des kiosques, des étals et des ateliers seraient détruits avant la date limite communiquée par le comité ad hoc. Ce comité est chargé de la lutte contre l'occupation anarchique du domaine public dans le Grand Lomé.

Le parti estime que ces opérations ne sanctionnent pas un refus d'obtempérer. Elles punissent, selon lui, des citoyens encore dans leur droit de s'organiser, de déménager dignement et de préserver leurs biens.

Le NET condamne les opérations anticipées et demande leur arrêt

Face à cette situation qualifiée d'urgence humanitaire et juridique, le NET condamne avec la plus grande fermeté les déguerpissements anticipés. Cette condamnation concerne tout déguerpissement et désencombrement intervenu avant l'expiration du délai légal de la mise en demeure.

Nouvel Engagement Togolais (NET)
Tel: +228 92 00 29 37
www.net-togo.org
Lomé –TOGO

COMMUNIQUÉ N° 007/NET/BN/PN

Relatif aux opérations de déguerpissement et de désencombrement

Le Nouvel Engagement Togolais (NET) a constaté avec une profonde indignation que, dans plusieurs quartiers de Lomé, des opérations de déguerpissement et de désencombrement forcés sont menées contre les populations, **alors même que le délai fixé par les mises en demeure qui leur ont été adressées n'est pas encore arrivé à échéance.**

En détruisant des kiosques, des étals, des ateliers avant la date limite communiquée par **le comité ad-hoc de lutte contre l'occupation anarchique du domaine public dans le grand Lomé,** on ne sanctionne pas un refus d'obtempérer. On punit des citoyens qui étaient encore dans leur droit de s'organiser, de déménager dignement et de préserver leurs biens.

Face à cette situation d'urgence humanitaire et juridique, le Nouvel Engagement Togolais :

1. CONDAMNE avec la plus grande fermeté tout déguerpissement et désencombrement intervenu avant l'expiration du délai légal de la mise en demeure;

2. DEMANDE l'arrêt de toutes les opérations en cours sur l'ensemble du District de Grand Lomé;

3. DEMANDE SOLENNELLEMENT au Gouvernement et aux autorités compétentes la **prolongation du délai de déguerpissement et de désencombrement jusqu'au 1er février 2027,** afin de permettre aux populations de :

- S'organiser dignement,

- Retrouver des sites d'accueil décents,

- Sauvegarder leurs activités économiques et leurs biens,

- Et éviter une catastrophe sociale en fin d'année ;

Nouvel Engagement Togolais (NET)
Tel: +228 92 00 29 37
www.net-togo.org
Lomé –TOGO

4. **Demande** le recensement urgent de toutes les victimes des opérations anticipées, leur indemnisation juste et intégrale, et leur accompagnement social ;

Le NET est favorable à des villes propres, ordonnées et modernes. Mais jamais nous n'accepterons que la modernité se construise sur l'humiliation et l'appauvrissement de notre peuple.

Le NET appelle ses militants, les élus locaux, la société civile et tous les Togolais épris de justice à se tenir aux côtés des populations déguerpies et à exiger le respect de leurs droits.

Sois toi-même le changement ! ! !

Fait à Lomé le 09 novembre 2026 ;

Le Président National

Jules A. AMIM

Le parti demande l'arrêt de toutes les opérations en cours sur l'ensemble du District de Grand Lomé. Il demande solennellement au gouvernement et aux autorités compétentes la prolongation du délai jusqu'au 1er février 2027.

Cette prolongation doit permettre aux populations de s'organiser dignement et de retrouver des sites d'accueil décents. Elle doit également leur permettre de sauvegarder leurs activités économiques et leurs biens, et d'éviter une catastrophe sociale en fin d'année.

Le NET réclame le recensement et l'indemnisation des victimes

Le Nouvel Engagement Togolais demande également le recensement urgent de toutes les victimes des opérations anticipées. Il réclame leur indemnisation juste et intégrale, ainsi que leur accompagnement social.

Le parti réaffirme son attachement à des villes propres, ordonnées et modernes. Toutefois, il refuse que la modernité se construise sur l'humiliation et l'appauvrissement du peuple.

Un appel aux militants, aux élus locaux et à la société civile

Le NET appelle ses militants, les élus locaux, la société civile et tous les Togolais épris de justice à se mobiliser. Il leur demande de se tenir aux côtés des populations déguerpies et d'exiger le respect de leurs droits.

Le communiqué, signé à Lomé le 9 novembre 2026 par le président national Jules A. AMIM, présente quatre revendications. Elles portent sur la condamnation des opérations anticipées, leur arrêt, la prolongation du délai et l'indemnisation des victimes.

Source : http://mail.lejournalduphoenix.tg/article/deguerpissements-le-net-exige-un-report-au-1er-fevrier — Le Journale du Phoenix